

Avant-propos de M. Lloyd Axworthy, Ministre des Affaires étrangères

Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme fournit l'occasion de commémorer et proclamer de nouveau l'engagement historique qu'ont pris les membres de la communauté internationale en 1948. Lorsque les pays membres de l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté la Déclaration, ils voulaient consacrer, une fois pour toutes, les droits fondamentaux de tous les êtres humains, où qu'ils habitent.

Depuis lors, ces droits sont devenus aussi essentiels à la vie que la nourriture, l'eau, l'air et l'habitation. On ne peut plus, désormais, nier le droit des gens à la vie, à la liberté, à la sécurité, ainsi qu'à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Au moment de sa proclamation, la Déclaration a en effet été définie comme « la norme commune d'accomplissement de tous les peuples et de toutes les nations ».

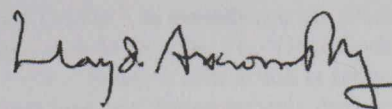
Document marquant dans l'histoire de l'humanité, la Déclaration a donné le ton à toutes les démarches ultérieures dans le domaine des droits fondamentaux. En 1982, le Canada rédigeait sa propre Charte des droits et libertés en se fondant sur les principes de la Déclaration. La charte canadienne incarne des valeurs qui revêtent une grande importance aux yeux de la population du pays – la justice, l'équité, la tolérance et le respect mutuel, notamment.

Mais le combat en faveur de l'application et de la promotion des principes de la Déclaration à l'échelle de la planète est bien loin d'être gagné. Si la notion des droits fondamentaux et l'obligation qu'ont les gouvernements de les respecter sont largement reconnues, en effet, les violations qui continuent de se pratiquer dans diverses régions du globe démontrent nettement que le caractère universel des droits n'est pas encore accepté d'emblée. On ne saurait donc tenir pour acquis le respect des droits. Nous ne devons pas relâcher notre vigilance si nous voulons faire en sorte que la promotion, la protection et la progression des droits deviennent une réalité universelle et permanente, tant au Canada qu'à travers le monde.

Du reste, cette campagne ne s'adresse pas qu'aux gouvernements mais vise aussi tous les membres de la société, quelle que soit la place qu'ils y occupent et à quelque sphère d'activité qu'ils appartiennent – civils ou législateurs, religieux ou politiciens. Aussi me fait-il grand plaisir de collaborer avec la société civile à la réalisation de ce premier rapport annuel consacré aux travaux du système des droits de l'homme des Nations Unies, à titre de contribution spéciale du Canada à l'anniversaire de la Déclaration universelle.

Cet ouvrage, qui repose uniquement sur la documentation des Nations Unies, rassemble tous les renseignements relatifs à la situation des droits fondamentaux dans tous les pays du monde ayant fait l'objet d'un examen et d'un débat au sein de diverses instances spécialisées des Nations Unies. Visant à simplifier, stimuler et éclairer la formulation de politiques relatives aux droits, le rapport constitue une source de références et de renseignements concise et facile à consulter, à l'usage de ceux et celles qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits fondamentaux – chercheurs, universitaires, fonctionnaires, diplomates, juristes, défenseurs des droits, journalistes et autres.

Ce dont je me réjouis avant tout, c'est que ce rapport représente une contribution de plus du Canada et du peuple canadien aux efforts pour soutenir et renforcer l'engagement universel qu'ont pris les pays membres des Nations Unies il y a déjà un demi-siècle. Nous devons veiller à ce que les droits fondamentaux soient un élément central de l'héritage que nous léguerons aux générations futures, aussi bien Canada qu'à l'échelle mondiale.



Lloyd Axworthy
Ministre des Affaires étrangères